



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 102263

Texte de la question

M. Pierre Moscovici appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Selon une étude récente menée par l'Université Paris-Descartes, il semblerait que la mise en place de l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau en CM1 et CM2 ne conviennent qu'aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage ponctuelles et isolées. Pour les élèves mal engagés dans les apprentissages scolaires, les causes de difficultés scolaires sont plus complexes, d'où l'utilité d'interventions du RASED, efficaces dans quatre situations sur cinq. La mission première du service de l'éducation étant d'assurer la réussite de tous les élèves, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour redonner leur place aux RASED.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a pris la pleine mesure de la difficulté scolaire dans laquelle se trouvent certains élèves. Dans un contexte économique qui impose de rendre le système éducatif plus efficient, le ministre s'est engagé dans trois grandes directions : recentrer les contenus d'enseignement sur les fondamentaux (lire, écrire, compter et raisonner) ; centrer l'école sur le développement de compétences clairement définies et progressives ; mieux individualiser les parcours et apporter à chaque élève les aides dont il a besoin dès qu'une faiblesse se manifeste. La réforme de l'école primaire va dans ce sens. De nouveaux programmes, recentrés sur les enseignements fondamentaux, sont entrés en application à la rentrée scolaire 2008-2009 et des procédures d'évaluations nationales des acquis des élèves ont été mises en oeuvre. L'aide personnalisée permet désormais aux enseignants de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, un certain nombre de difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge efficacement. Dans ce cadre, l'action des maîtres des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est réinvestie spécifiquement pour intervenir sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques des élèves. La circulaire n° 2009-088 du 17 juillet 2009 a actualisé le fonctionnement des RASED et précisé les missions des enseignants spécialisés qui y travaillent. Le meilleur emploi des maîtres spécialisés, tout comme l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau en français et en mathématiques proposés aux élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires, contribue à la mise en oeuvre d'un ensemble cohérent et complémentaire de mesures pour favoriser la réussite scolaire de tous les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Moscovici](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102263

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2432

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9156